

**BUDGET 2025 DANS LE ROUGE
LES EMPLOYE-E-S À LA CAISSE !**

La presse genevoise le révélait la semaine passée: le projet de budget 2025 du canton de Genève, initialement présenté comme équilibré, **est désormais prévu en déficit.**

Avec les incertitudes économiques internationales pour 2025 et une baisse sur l'évaluation de la valeur des immeubles (LEFI dès janvier 25), **la diminution des recettes fiscales est estimée à 257 millions de francs. Le budget se retrouve dans le rouge, mais le Conseil d'Etat maintient toutefois la baisse d'impôts qu'il a proposée, sur laquelle nous voterons le 24 novembre prochain.**

Pour rattraper ce déficit, **le Conseil d'Etat fait passer ses employé-e-s à la caisse :** suppression de l'indexation et calcul au 1er juillet des engagements sur les nouveaux postes à la place d'avril. L'annuité 2025 est maintenue, mais des postes inscrits au budget pourraient être coupés par les députés. Tout cela dans un contexte où des secteurs se trouvent contraints à lutter contre des dégradations de leurs conditions de travail (hausses des cotisations des caisses de pension, heures supplémentaires devant les élèves au DIP, lois sur le travail toujours pas respectées aux HUG, suppression d'une semaine de congé dans les services d'aide à l'enfance, ...).

SOYONS PRÊT-E-S À LA MOBILISATION !**INDEXATION: A COMBIEN AURIEZ-VOUS EU
DROIT DÈS JANVIER 2025**

Le manque d'indexation depuis 2021 est de 1,56% et l'indexation est à 0,2% d'octobre 23 à octobre 2024, **soit 1,76 % au total.** Selon la LTrait, c'est donc cette indexation à laquelle nous aurions droit **dès janvier 2025.** A savoir que cette indexation est incomplète, car l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) sur laquelle elle se base n'intègre pas le coût de l'assurance maladie. Si les primes étaient incluses, c'est jusqu'à 5%, comme le demande l'Union Syndicale Suisse, que nos salaires devraient être indexés.

Sans indexation complète à 1,76% selon l'IPC, pertes subies:

6'000.-/mois:	pertes de 105,60.-/mois, soit 1'373 francs par an de perdus
8'000.-/mois:	pertes de 140.80.-/mois, soit 1'830 francs par an de perdus
10'000.-/mois:	pertes de 176.-/mois, soit 2'288 francs par an de perdus

Sans indexation complète à 1,76% selon l'IPC, pertes subies après 20 ans de carrière:

6'000.-/mois:	27'460 francs perdus après 20 ans
8'000.-/mois:	36'600 francs perdus après 20 ans
10'000.-/mois:	45'760 francs perdus après 20 ans